



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Carte du combattant

Question écrite n° 51063

Texte de la question

M. Jean-Jacques Guillet appelle l'attention de M. le ministre delegue aux anciens combattants et victimes de guerre sur l'attribution de la carte du combattant aux anciens d'Afrique du Nord. Si des ameliorations ont ete apportees en la matiere, de nombreux anciens combattants n'ont pu obtenir satisfaction car ils ne totalisaient pas un certain nombre de points. Le fait qu'aujourd'hui les membres francais des brigades internationales viennent d'obtenir ce document, alors qu'ils etaient des engages volontaires (contrairement aux anciens d'AFN) et combattaient pour une ideologie hors du territoire, provoque un sentiment d'injustice et d'indignation de la part des anciens combattants d'Afrique du Nord. C'est pourquoi il lui demande quelles sont les mesures envisagees par le Gouvernement pour pallier cette injustice.

Données clés

Auteur : [M. Guillet Jean-Jacques](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51063

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 1971